

Image not found or type unknown



Responsabilité financière suite à dépenses faite par "maladie du

Par **bertineau**, le **20/04/2008** à **12:03**

ma fille est pacsée, avec un garçon qui a la "maladie du joueur". il se fait suivre psychologiquement, mais continue à jouer des qu'il le peut des sommes très importantes. ils ont fait construire une maison récemment et de ce fait il y a un crédit à rembourser. ma responsabilité financière pourrait elle être engagée si ma fille n'arrivait plus à gérer ses finances, du fait des dépenses faites par son compagnon, celui-ci ne disposant plus pour des raisons de "sécurité" ni de chèque, ni de carte bancaire; et que peut elle faire pour gérer ce problème? merci de votre réponse